



ARRÊTÉ N°137/2026

Interdiction de stationner Parking Arrêt minute Groupe Scolaire Du Samedi 07 Novembre à 8h00 au dimanche 8 Novembre 2026 à 20h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la fête de la Pomme, l'accès au parking arrêt minute du groupe scolaire sera interdit du samedi 7 novembre à 8h00 au dimanche 8 novembre 2026 à 20h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 04/09/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 10 septembre 2026